

Les faits sur les sièges d'auto

Donnez un coup de pouce à votre enfant!

Donnez un coup de pouce



give your kid a Boost!

Facts About Car Seat Safety





From the Executive Director

Road safety is important for all Canadians, but when it comes to child passenger safety, the numbers really hit home. Car crashes are the leading cause of injury-related death for Canadian children under the age of 14. The good news is that when children are placed in the appropriate car seat for their stage of development, they are well protected and less likely to be severely injured. We all have a role to play in making our children safe. Parents and caregivers can choose the right car seat or booster seat for their child and make sure it is used for every single ride. Governments can protect children by enacting booster seat legislation for their province or territory and police can enforce legislation. All of these actions make it possible to protect children and give them the 'boost' they need to be safe on every ride.

Pamela Fuselli
Executive Director

De la part de la directrice générale

La sécurité routière est importante pour tous les Canadiens, mais quand il s'agit de la sécurité des enfants passagers, les statistiques sont particulièrement déconcertantes. Les collisions d'automobile constituent la première cause de décès de moins de 14 ans. La bonne nouvelle est que lorsque les enfants prennent place dans le siège d'auto adapté à leur stade de développement, ils sont bien protégés et ils sont moins susceptibles d'être grièvement blessés. Nous avons tous un rôle à jouer dans la sécurité de nos enfants. Les parents et les gardiens peuvent choisir le siège d'auto ou le siège d'appoint qui convient à leur enfant et s'assurer qu'il est utilisé pour chaque déplacement en voiture. Les gouvernements des provinces et territoires peuvent protéger les enfants en adoptant des lois sur les sièges d'appoint, et les corps policiers peuvent faire respecter ces lois. Toutes ces mesures permettent de protéger les enfants et leur donner le « coup de pouce » dont ils ont besoin pour être en sécurité lors de chaque trajet.

Pamela Fuselli
Directrice générale



Question

Les blessures dues aux accidents de la route sont la principale cause de décès liés à des blessures chez les enfants canadiens. Selon Transports Canada, à chaque année en moyenne, le nombre effarant de 3 500 enfants sont blessés tandis que 61 enfants décèdent – l'équivalent de deux classes d'école primaire.(1)

En travaillant ensemble, nous pouvons réduire ces statistiques de manière considérable.

Voici comment :

Les parents peuvent réduire le risque de blessures et de décès en utilisant adéquatement le siège d'auto adapté à la taille de leur enfant.

Les provinces peuvent faire respecter les lois existantes sur les dispositifs de retenue de voiture, et les provinces et territoires qui n'en ont pas peuvent promouvoir des lois sur les sièges d'appoint.

Le gouvernement peut améliorer les taux de survie et réduire les blessures en investissant davantage dans la sécurité des enfants passagers.

Lorsque des collisions se produisent, des mesures doivent être prises pour réduire les risques de blessures. Une approche globale qui intègre l'adoption et l'application de lois, des campagnes de sensibilisation et des conceptions adaptées peuvent protéger les enfants et réduire leur risque de blessures lorsqu'ils prennent place dans les véhicules automobiles.

Agissez maintenant.

à chaque année en moyenne, le nombre
3 500 enfants sont
 blessés
 tandis que
61 enfants
 décèdent

Issue

Motor vehicle injuries are the leading cause of injury-related death for Canadian children. According to Transport Canada, on average a staggering 3,500 are injured, while another 61 children are killed each year – the equivalent of two elementary school classrooms.(1)

By working together,
 we can significantly **reduce these numbers.**

Here's how:

- Parents can reduce the risk of injury and death by using the appropriate car seat for their child's size and using it correctly.
- Provinces can enforce existing car restraint legislation and enact booster seat legislation in provinces and territories that do not currently have it.
- Government can improve survival rates and reduce injury by increasing investment in child passenger safety.

When crashes do happen, steps must be taken to reduce the risk of injury. A comprehensive approach that incorporates legislation, enforcement, education campaigns and design can protect and reduce the risk of injury to children in motor vehicles.

act now.

on average,
 each year
3,500 children are
 injured
 while another
61 are
 killed

↓

According to the data on severe injuries to child passengers:

92 per cent of injured infants

 74 per cent of injured toddlers

 96 per cent of injured school-aged children

were not using the appropriate restraint at the time of a car crash.

(4)

↑

Selon les données sur les enfants graves aux blessures passagers :

92 pour cent des nourissons blessés

 74 pour cent des tout-petits blessés

 96 pour cent des enfants d'âge scolaire blessés

 n'utilisaient pas le dispositif de retenue adéquat au moment d'une collision de voiture.
 (4)

Solution

Using the right kind of car seat for a child's stage of development.

When installed correctly, putting a child in the appropriate restraint for their stage of physical development can reduce their risk of injury or death significantly, by as much as 74 per cent.(2, 3)

Children should move through four stages of child restraints in vehicles:

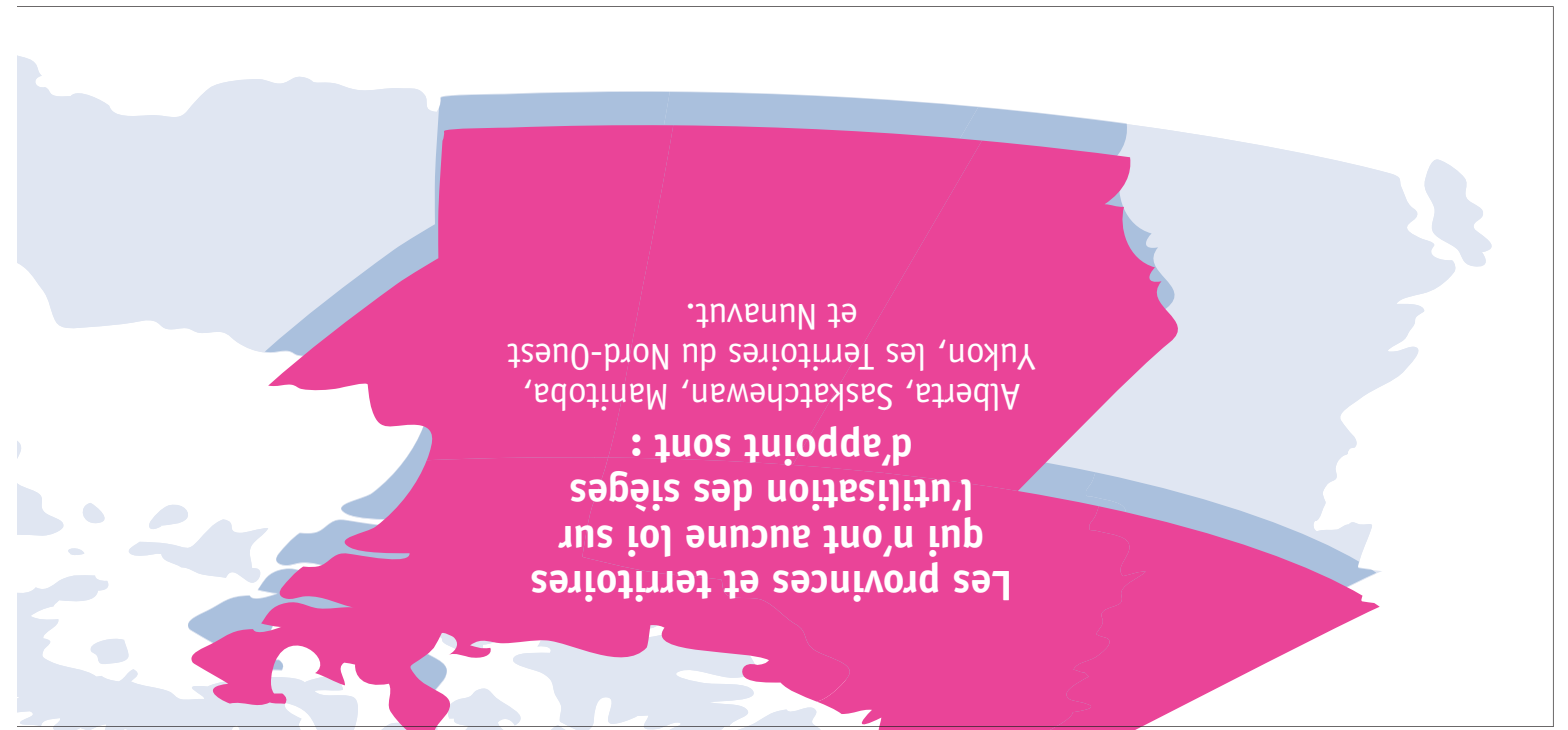
- Rear-facing car seat until at least 22 pounds (10 kg)
- Forward-facing car seat until at least 40 pounds (18 kg)
- Booster seat until at least four feet nine inches tall (145 cm) and 80 pounds (36 kg)
- Seat belt after a minimum height of four feet nine inches tall (145 cm)

The longer a child stays in each car seat stage, the better protected they are. A child should remain in car seat stage until they have outgrown the height or weight limitations of the model they are using. Parents should check the manual for this information. Rushing a child prematurely from one stage to the next jeopardizes their level of protection.

.....
 When installed correctly, a car seat can reduce their risk of injury or death by as much as **74%**

Provinces and Territories that DO NOT currently have Booster seat legislation in place:

Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Yukon, Northwest Territories and Nunavut.



- Siège d'auto face vers l'arrière jusqu'à l'atteinte d'un poids d'au moins 22 livres (10 kg)
 - Siège d'auto face vers l'avant jusqu'à l'atteinte d'un poids d'au moins 40 livres (18 kg)
 - Siège d'appoint jusqu'à l'atteinte d'une taille d'au moins 4 pieds 9 pouces (145 cm) et d'un poids d'au moins 80 livres (36 kg)
 - Ceinture de sécurité après l'atteinte d'une taille d'au moins 4 pieds 9 pouces (145 cm)
- Plus un enfant demeure longtemps dans le dispositif correspondant à chaque étape, mieux il est protégé. Un enfant doit rester au stade de siège de voiture jusqu'à ce qu'il ait dépassé les limites de taille ou de poids du modèle utilisé. Les parents doivent consulter le manuel du siège pour en connaître les limites. Faire passer de manière prématurée un enfant d'une étape à une autre en compromet le degré de protection.

Recourir au type de siège d'auto adapté au stade de développement de l'enfant.

Mettre un enfant dans le dispositif de retenue correctement installé et adapté à son stade de développement physique peut réduire le risque de blessure ou de décès de manière significative, jusqu'à 74 pour cent. (2, 3)

Les enfants doivent passer par quatre étapes en matière de dispositifs de retenue pour enfants dans les véhicules :

.....
 Un dispositif de retenue correctement installé peut réduire le risque de blessure ou de décès de manière significative, jusqu'à **74%**

Solutions

Tableau de la législation relative aux sièges d'appoint

CANADA : Lois provinciales et territoriales sur les sièges d'appoint

Province ou territoire	Lois sur les sièges d'appoint pour les enfants plus grands
Colombie-Britannique (Loi sur les véhicules à moteur, section 36)	Entrée en vigueur le 1er juillet 2008 Les enfants doivent voyager dans un siège d'appoint jusqu'à ce qu'ils mesurent au moins 4 pieds et 9 pouces (1,45 cm) ou qu'ils aient au moins 9 ans.
Ontario (Loi sur la circulation routière, article 106, règlement 613 relatif au montage des ceintures de sécurité)	Les enfants doivent voyager dans un siège d'appoint jusqu'à ce qu'ils mesurent au moins 4 pieds et 9 pouces (1,45 cm) ou qu'ils aient au moins 8 ans.
Québec (Code de la sécurité routière, article 397)	Les enfants doivent voyager sur un siège d'appoint jusqu'à ce qu'ils aient atteint une hauteur assise minimale (mesurée entre le siège et le dessus de la tête) de 25 pouces (63 cm). Le siège d'appoint doit être adapté à la hauteur et au poids de l'enfant.
Nouveau-Brunswick (Loi sur les véhicules à moteur, règlement 83-163)	Les enfants doivent voyager sur un siège d'appoint jusqu'à ce qu'ils mesurent au moins 4 pieds 9 pouces (1,45 cm), qu'ils aient au moins 36 kg (79 livres), ou qu'ils aient au moins 9 ans.
Nouvelle-Écosse (Loi sur les véhicules à moteur - Règlement sur la ceinture de sécurité)	Les enfants doivent voyager sur un siège d'appoint jusqu'à ce qu'ils mesurent au moins 4 pieds 9 pouces (1,45 cm), ou qu'ils aient au moins 9 ans.
Île-du-Prince-Édouard (Loi sur la circulation routière - Règlements relatifs à la ceinture de sécurité)	Les enfants doivent voyager sur un siège d'appoint s'ils pèsent au moins 40 livres (18 kg). * Les enfants doivent voyager sur un siège d'appoint jusqu'à ce qu'ils mesurent 4 pieds 9 pouces (1,45 cm), ou qu'ils aient au moins 10 ans. * Poids maximum basé sur les recommandations des fabricants de sièges d'appoint.
Terre-Neuve-et-Labrador (Loi sur la circulation routière)	Entrée en vigueur le 1er juillet 2008 Les enfants doivent voyager dans un siège d'appoint jusqu'à ce qu'ils mesurent au moins 4 pieds 9 pouces (1,45 cm), qu'ils pèsent au moins 80 livres (36 kg), ou qu'ils aient au moins 9 ans.

A titre d'information uniquement. Veuillez consulter les autorités locales pour obtenir une interprétation plus détaillée et pour en savoir plus sur le statut actuel.
Révision de mai 2008.

Édicter maintenant.

Actuellement, des lois sur les sièges d'appoint sont en vigueur dans sept provinces canadiennes. Ces lois constituent un outil essentiel pour s'assurer que les enfants sont protégés lorsqu'ils prennent place dans les voitures. Des lois sur les sièges d'appoint doivent être adoptées dans toutes les provinces et tous les territoires où elles ne sont pas déjà en vigueur, et ce, notamment en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Currently, booster seat legislation exists in seven Canadian provinces. Legislation is a crucial tool in ensuring that children are protected when riding in cars. Booster seat legislation should be enacted in all provinces and territories that do not currently have it in place as soon as possible, including Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Yukon, Northwest Territories and Nunavut.

Enact now.

Booster Seat Legislation Chart

CANADA : Provincial and Territorial Booster Seat Legislation

Province/Territory	Booster Seat Legislation for Older Children
British Columbia (Motor Vehicle Act, Division 36)	Effective July 1, 2008 Children must ride in a booster seat until they are a minimum of 4 feet, 9 inches (145 cm) tall, or a minimum of 9 years old.
Ontario (Highway Traffic Act s.106)	Children must ride in a booster seat until they are a minimum of 4 feet, 9 inches (145 cm) tall, or a minimum of 80 pounds (36 kg), or a minimum of 8 years old.
Quebec (Highway Safety Code s.397)	Children must ride in a booster seat until they have a minimum seated height (measured from the seat to the top of the head) of 25 inches (63 cm). Follow manufacturer's recommendations for seat type, weight and height requirements for your child.
New Brunswick (Motor Vehicle Act - Seat Belt Section)	Children must ride in a booster seat until they are a minimum of 4 feet, 9 inches (145 cm) tall, or a minimum of 80 pounds (36 kg), or a minimum of 9 years old.
Nova Scotia (Motor Vehicle Act)	Children must ride in a booster seat until they are a minimum of 4 feet, 9 inches (145 cm) tall, or a minimum of 9 years old.
Prince Edward Island (Highway Traffic Act - Seat Belt Regulations)	Children must ride in a booster seat if they are over 40 pounds (18 kg).* They must ride in a booster seat until they are 4 feet, 9 inches (145 cm) tall, or a minimum of 10 years old. *Maximum weight based on booster seat manufacturer's recommendations.
Newfoundland and Labrador (Highway Traffic Act)	Effective July 1, 2008 Children must ride in a booster seat until they are a minimum of 4 feet, 9 inches (145 cm) tall, or a minimum of 80 pounds (36 kg), or a minimum of 8 years old.

For information purposes only. Please consult local authorities for further interpretation and current status.
Updated May 2008

Car seats:
- reduce the risk of death by **71 per cent** for infants under age one.
- reduce the risk of death by **54 per cent** for children ages one to four. (5).

Booster seats: provide up to **60 per cent** more protection than seat belts alone. (6)

Research shows that an **estimated 30 per cent** of Canadian children are not properly restrained in booster seats, leaving nearly **1.8 million unprotected.**(7)

Les recherches démontrent qu'environ **30 pour cent** des enfants canadiens ne sont pas correctement attachés dans des sièges d'appoint, ce qui fait en sorte que presque **1,8 million d'enfants** ne sont pas protégés.(7)

Les **sièges d'auto :** - réduisent le risque de décès de l'ordre de **71 pour cent** chez les nourissons de moins d'un an.
54 pour cent chez les enfants âgés d'un à quatre ans. (5).

Sièges d'appoint : fournissent une protection supérieure à la ceinture de sécurité seule, et ce, de l'ordre de **60 pour cent** (6)

Legislation

What does good booster seat legislation look like?

Existing laws in Canada vary slightly due to provincial variables. Safe Kids Canada recommends that legislation be harmonized across the country and include the following provisions to reflect best practices:

- a booster seat should be used until a child is at least four feet nine inches tall and 80 pounds (36 kg)
- children can transition to a seat belt once they are a minimum of four feet nine inches tall (145 cm) and it rests in the correct position on their body

Safe Kids Canada recommends that children remain in a forward-facing car seat until they have outgrown the height and weight limitation of the model they are using. Legislation, combined with increased education campaigns and enforcement, is effective. Community education campaigns, which may include giveaways and car seat training, help to increase awareness and compliance within targeted populations. Enforcement programs, such as police spot checks for car seat use, help to raise awareness of laws and penalties for parents and the community.

Increasing investment in child passenger safety.

- ✓ Canada needs a nationally coordinated program that identifies, addresses and evaluates child restraint issues.
- ✓ Government can improve survival rates and reduce injury by supporting on-going research to improve car seat design.

Enact now.



.....
Legislation,
 combined with
 increased
 education
 campaigns and
 enforcement, is
effective.

.....
efficaces.
 sont
 sensibilisation,
 accues de
 campagnes
 par des
 de lois, appuyées
 et l'application
L'adoption,

En quoi consiste de bonnes lois sur les sièges d'appoint?

Les lois en vigueur varient sensiblement en fonction de particularités provinciales. Sécurleunes Canada recommande que les lois soient harmonisées sur l'ensemble du pays, et qu'elles intègrent les dispositions suivantes afin de refléter les meilleures pratiques du domaine :

- un siège d'appoint doit par la suite être utilisé jusqu'à ce que l'enfant atteigne une taille d'au moins 4 pieds 9 pouces (145 cm) et un poids d'au moins 80 livres (36 kg)
- les enfants peuvent passer au port de la ceinture de sécurité lorsqu'ils atteignent une taille d'au moins 4 pieds 9 pouces (145 cm), et lorsque la ceinture repose dans la bonne position sur leur corps

Sécurleunes Canada recommande que les enfants restent dans un siège d'auto face vers l'avant de la voiture jusqu'à ce qu'il ait dépassé les limites de taille ou de poids du modèle utilisé. L'adoption et l'application de lois, appuyées par des campagnes de sensibilisation, sont efficaces. Les campagnes de sensibilisation communautaires, qui peuvent inclure des cadeaux et des formations à l'utilisation de sièges d'auto, contribuent à accroître la prise de conscience et la conformité au sein des populations ciblées.

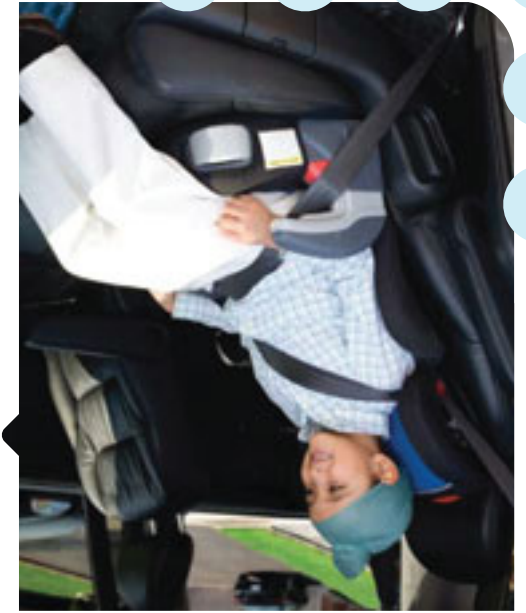
Les programmes de respect des lois, tels que des vérifications ponctuelles de l'utilisation des sièges de la part de policiers, contribuent à sensibiliser les parents et la communauté quant aux lois et aux sanctions en vigueur.

Accroître l'investissement dans la sécurité des enfants passagers

Le Canada a besoin d'un programme coordonné à l'échelle nationale qui détermine, évalue et traite les enjeux en matière de dispositifs de retenue pour enfants.

Le gouvernement peut améliorer les taux de survie et réduire le nombre de blessures en soutenant les recherches en cours concernant l'amélioration de la conception des sièges de voiture.

Édicter maintenant.



Legislation



give your kid a Boost!



Seat Belt Syndrome:

This is the medical term for the pattern of injuries to a child's internal organs and spine caused by an ill-fitting seat belt.

Experts agree that premature graduation to a seat belt alone jeopardizes a child's safety significantly. Children who skip the booster seat phase and move directly to a seat belt too early in their development are at risk of suffering severe internal injuries during a crash. Child restraints are effective because the car seat harness or vehicle seat belt is positioned over the parts of a child's body that are best able to absorb the force of a crash. The potential damage caused by 'seat belt syndrome' can be severe. Organs between the spine and seat belt are ruptured or crushed – including the liver, kidneys, bladder, spleen, or small intestines. Damage to the spinal cord leaves children at risk of permanent disabilities.

Recovery is rarely complete and many children suffer permanent paralysis.

Child restraints are effective because the car seat harness or vehicle seat belt is positioned over the parts of a child's body that are best able to absorb the force of a crash.

Syndrôme de la ceinture

de sécurité : Il s'agit du terme médical désignant le type de blessures aux organes internes et à la colonne vertébrale d'un enfant causées par une ceinture de sécurité mal ajustée.

Les experts s'entendent sur le fait que de passer prématurément à une ceinture de sécurité exclusivement compromet considérablement la sécurité de l'enfant. Les enfants qui sautent l'étape du siège d'appoint et passent directement à une ceinture de sécurité, et ce, prématurément dans leur développement, risquent de souffrir de graves blessures internes lors d'une collision. Les dispositifs de retenue pour enfants sont efficaces car le harnais du siège d'auto ou la ceinture de sécurité du véhicule sont positionnés au-dessus des parties du corps de l'enfant qui sont plus en mesure d'absorber la force de l'accident. Les dommages potentiels causés par le « syndrome de la ceinture de sécurité » peuvent être graves. Les organes situés entre la colonne vertébrale et la ceinture de sécurité sont perforés ou écrasés, y compris le foie, les reins, la vessie, la rate, ou l'intestin grêle. Les dommages à la moelle épinière exposent les enfants au risque d'une incapacité permanente. Le rétablissement est rarement complet, et de nombreux enfants demeurent paralysés à tout jamais.

Les dispositifs de retenue pour enfants sont efficaces car le harnais du siège d'auto ou la ceinture de sécurité du véhicule sont positionnés au-dessus des parties du corps de l'enfant qui sont plus en mesure d'absorber la force de l'accident.

Donnez un coup de pouce à votre enfant!



Références :

1. National Collision Database (NCDB) Transport Canada Road Safety. 2009.
2. Biagioli F. Proper use of child safety seats. Am Fam Physician. 2002 May 15;65(10):2085-90.
3. Weber K. Crash protection for child passengers: a review of best practice. UMTRI Research Review. 2000 July;31(3):127.
4. Chouinard A, Hurley R, editors. Towards the development of a national child restraint survey. Canadian Multidisciplinary Road Safety Conference XV; 2005; Fredericton, BC.
5. National Highway Traffic Safety Administration. Revised estimates of child restraint effectiveness. Washington, DC: U.S. Department of Transportation; 1996 Contract No.: Document Number |.
6. Durbin DR, Elliott MR, Winston FK. Belt-positioning booster seats and reduction in risk of injury among children in vehicle crashes. Journal of the American Medical Association. 2003 June 4;289(21):2835-40.
7. Snowdon et al. Are we there yet? Canada's progress toward achieving road safety vision 2010 for children travelling in vehicles. . Int J Inj Contr Saf Promot. 2009;16(4):231-7.



Safe Kids Canada

180 Dundas Street West, Suite 2105
Toronto ON M5G 1Z8
Office phone number: 416-813-7288
www.safekidscanada.ca

Johnson & Johnson Inc. is the founding Sponsor of Safe Kids Week in Canada and proud supporters of this "Give your Kid a Boost!" message.



Johnson & Johnson est le commanditaire-fondateur de la semaine SécuritéJeunes et fier supporteur de la campagne « Donnez un coup de pouce à votre enfant! »

www.securitejeunescanada.ca

Tél. : 416-813-7288
Toronto (Ontario) M5G 1Z8
180, rue Dundas Ouest
Bureau 2105
SécuritéJeunes Canada

